



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récupération

Question écrite n° 943

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petites et moyennes entreprises au regard du remboursement des crédits de TVA par l'Etat. Malgré les trente-sept mesures prises par le précédent gouvernement aux fins de simplifier les procédures concernant les PME, de très nombreuses PMI-PME rencontrent de graves difficultés. Les investissements nécessaires et les stocks à constituer mobilisent de la trésorerie même si, en compensation, ils ouvrent droit à un crédit TVA. En effet, les vérifications et contrôles effectués par les services fiscaux retardent de manière très sensible le remboursement de ce crédit TVA et obligent les nouvelles entreprises à des découverts bancaires onéreux, mettant en péril leur existence même. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin de faire respecter dans les meilleures conditions les engagements de l'Etat, et notamment le remboursement des crédits TVA.

Texte de la réponse

Les demandes de remboursement de crédits de taxe sur la valeur ajoutée non imputables sont nombreuses (près de 900 000 demandes en 2001) et les remboursements prononcés importants (plus de 31 milliards d'euros). Consciente de l'importance qu'elles revêtent pour la trésorerie des entreprises, la direction générale des impôts s'attache à les instruire dans les meilleurs délais. C'est ainsi que, pour l'année 2001, près de 50 % des demandes de remboursement de crédits de TVA ont été instruites en moins d'un mois et plus de 90 % en moins de trois mois. Des efforts constants sont réalisés pour réduire au minimum ces délais, tout en veillant au maintien de la qualité des contrôles indispensables à la préservation des intérêts du Trésor.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 943

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2728

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4804